

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE L'AVRE**

BALINES – 1e 27 Septembre 2005 -

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le 27 Septembre 2005 à 17h30, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle des fêtes de Bâlines, sous la présidence de Monsieur Louis PETIET, président de la CLE du SAGE de l'Avre.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Membres votants présents :

M. Artéchéa (SIVA), M. Auffret (Balines), M. Bilbille (Dampierre/Avre), M. Desclos (Chambre d'agriculture 27), M. Godinot (Verneuil/Avre), Mme Guéneau (L'Hosmes), M. Guérin (Boissy les Perche), M. Guyomarch (Conseil régional HN), M. Heriot (Brezolles), M. Lebeau (Saint Maurice les Charencey), M. Levasseur (CCI 28), M. Morel (Saint Germain/Avre), M. Naveau (Rueil la Gadeliere), M. Pelletier (Chambre d'agriculture 28), M. Petiet (Conseil général 27), M. Remy (CCI 27), M. Riehl (Saint Rémy/Avre), M. Sourisseau (Conseil général 28),
M. Ferlin (DIREN HN + pouvoir DIREN Centre), M. Huguet (DDAF 61), Mme Lasnier (AESN), Mme Leguay (DDAF 28), M. Papouin (DDAF 27)

Autres membres présents :

M. Lainé (SIVA), M. Marie (Verneuil/Avre)

Assistaient également à la réunion :

M. Chojecki (FDPPMA 27), M. Choquet (SAGEP), M. Lambert (Saint Maurice les Charencey), M. Magne (SAGEP), Mme Nabet (Conseil général 27), M. Seux (ARAM Haute Normandie), M. Talmant (association " Avre de paix"), M. Terryn (Conseil général 61)

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Ordre du jour

- Présentation de la nouvelle structure opérationnelle
- Gestion administrative et votes
- Etat d'avancement de la procédure d'élaboration
- Présentation du volet « eau potable »
- La Directive Cadre sur l'Eau et la révision du SDAGE
- Questions diverses

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

En introduction, Monsieur le Président rappelle que c'est grâce à une implication forte de tous les membres de la CLE que l'on pourra établir un document consensuel et pragmatique.

Présentation de la nouvelle structure opérationnelle

La nouvelle structure d'animation du SAGE est présentée par M. Thomas, responsable du service des SAGE au Conseil général de l'Eure.

Le suivi administratif et le pilotage du projet sont assurés par le Conseil général de l'Eure alors que l'animation technique est désormais portée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre.

Pour se faire, une animatrice a été embauchée en avril 2005 par le syndicat afin d'assurer la partie technique de la procédure d'élaboration du SAGE (rédaction des dossiers, animation de réunions). Elle est localisée dans les locaux du syndicat à Verneuil-sur-Avre.

Ce service aura en charge de veiller au bon fonctionnement administratif de l'élaboration du SAGE de l'Avre et au respect des réglementations en vigueur. Ainsi donc, toutes les correspondances devront être adressées au service des SAGE du Conseil général de l'Eure.

L'animatrice du SIVA sera l'interlocutrice privilégiée pour tout le domaine technique et sera chargée, dans un premier, de rédiger l'état des lieux, d'animer les différents groupes de concertation et de réaliser le travail de terrain.

Gestion administrative et votes

La nouvelle organisation de la cellule d'animation est soumise au vote des membres de la CLE.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Il est également décidé d'adresser à la préfecture de l'Eure la liste des membres de la CLE afin de la mettre à jour.

Etat d'avancement de la procédure d'élaboration

Les grandes phases de la procédure d'un SAGE sont présentées ainsi qu'un point sur l'état d'avancement du SAGE de l'Avre. Les difficultés rencontrées afin d'obtenir les différentes informations sur les trois départements et les trois régions traversés par le bassin versant sont mentionnées.

Le SAGE est actuellement en phase d'élaboration et plus précisément au stade de l'état des lieux.

Cet état des lieux comprend trois parties :

- caractéristiques générales du bassin versant,
- eau et milieux aquatique,
- usages et fonctions.

La première de ces trois parties est achevée. Seul manque l'atlas cartographique obligatoire qui sera réalisé par l'animatrice dans les locaux du Conseil Général de l'Eure, celui-ci mettant à sa disposition son SIG.

Le travail de recherche de données a été entamé pour la seconde partie et l'un des cinq usages de la troisième partie a également été traité. Le document de travail concernant cet usage est présenté à la CLE.

Présentation du volet « eau potable »

L'ensemble des informations qui ont été recueillies auprès des collectivités et services de l'état impliqués dans la gestion de l'eau potable ont été traitées suivant plusieurs axes :

- la production (description technique des captages, volumes prélevés, type de gestion),
- la distribution (rendement, prix de l'eau),
- la vulnérabilité de la nappe (origines, problèmes de qualité, traitement),
- l'avancement des procédures réglementaires de protection de la ressource et la sécurisation de l'alimentation (interconnexions entre collectivités).

A l'échelle du bassin versant, il apparaît que les captages connaissent de gros problèmes de qualité (nitrates et turbidité essentiellement). Les représentants de la SAGEP proposent de mettre à disposition l'ensemble des mesures effectuées quotidiennement sur leurs captages afin de compléter les données fournies par les DDASS.

Il s'avère également que de nombreuses collectivités qui gèrent seules leur eau potable (en terme de production et de distribution) sans possibilité d'acheter de l'eau en cas de problème sur leur captage sont actuellement dans une situation de vulnérabilité inquiétante.

Par ailleurs très peu de captages ont fait l'objet d'une procédure réglementaire de protection. Certains présentent des problèmes de qualité tels que leur exploitation est jugée compromise et l'établissement de périmètres de protection ne suffirait d'ailleurs pas à résoudre ces problèmes.

Ces captages nécessiteraient la mise en œuvre d'une protection environnementale et plus seulement sanitaire.

La Directive Cadre sur l'Eau et la révision du SDAGE

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 Octobre 2000 exige « le bon état général des eaux européennes souterraines et superficielles d'ici 2015 ».

L'application de cette DCE passe par la révision du SDAGE Seine-Normandie qui fixe les orientations de gestion à l'échelle du bassin Seine-Normandie. La mise œuvre de ce dernier devra s'appuyer sur un programme de mesures mais aussi sur le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Un état des lieux est actuellement en cours sur l'ensemble des masses d'eaux définies.

Ainsi le bassin versant de l'Avre a été découpé en cinq masses d'eau superficielles. D'après l'état des lieux trois de ces cinq masses d'eau présentent un doute quant à l'atteinte du bon état en 2015. La masse d'eau correspondant à la Meuvette présente un bon état alors que le manque de données sur celle du Buternay empêche les experts de se prononcer.

Le manque d'informations sur le bassin versant rend le diagnostic difficile, il est cependant essentiel qu'il soit le plus exhaustif possible afin de définir au mieux les priorités d'actions sur le territoire.

On peut s'interroger sur les conséquences du classement des masses d'eau en bon ou mauvais état quant au programme de mesures qui sera élaboré et sur son mode de financement.

Questions diverses

M. Ferlin déplore que la mobilisation des membres de la CLE ne soit pas suffisante. Monsieur le Président lui précise que seule la majorité qualifiée n'est pas atteinte, la CLE peut donc valablement délibérer dans certains domaines.

M. Naveau propose que l'existence de nombreux puits privés sur le bassin versant ainsi que la réalisation de bandes enherbées le long des affluents de l'Avre (Buternay et Lamblore notamment) par les agriculteurs en liaison avec la SAGEP afin de protéger les sources de Rueil soient prises en compte dans le volet eau potable.

Aucune question supplémentaire n'étant posée par l'assistance, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation et clôt la séance.

Ainsi fait et délibéré à Bâlines les jour, mois et an que susdits

Le Président de la CLE

Louis PETIET

